

COMMUNE DE VILLAROGGER
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq août deux mille vingt-six à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 30 juillet 2026.

Présents :

Mme CHAMPION Corinne, VIAL Isabelle
MM ARNAUD Michel, BORREL Jérôme, CHARDON Maurice, EMPRIN Alain, PASCAL-MOUSSELARD Bernard, PASCAL-MOUSSELARD Gaston

Absents : Mme MERCIER Sylvie

Mme MEYNET Eléana a donné pouvoir à Mme CHAMPION Corinne
Mme LIMBARINU Nadine a donné pouvoir à M. CHARDON Maurice

Le Maire propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance : Mme VIAL Isabelle

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 5 juin 2026 qui est adopté à l'unanimité

Délibération 2026_89 – Travaux de rénovation de la Maison de la Réserve : Approbation des marchés

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la procédure lancée pour les travaux de rénovation de la Maison de la Réserve au Planay.

Le lot 2, charpente – couverture n'a pas eu de réponse et a été déclaré infructueux. Des négociations sont en cours pour le lot 6 Electricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les marchés de travaux comme suit et autorise Monsieur le Maire à signer ces marchés et toutes les pièces relatives au dossier.

Lot 1 : Démolition, Gros œuvre, VRD	SARL FSM	78 499,83 € HT
Lot 3 : Menuiseries extérieures	Menuiserie de Savoie	15 510,00 € HT
Lot 4 : Cloison, doublage, peinture, sol	Maddalon	24 384,90 € HT
Lot 5 : Carrelage, faïence	ETC carrelage	8 850,00 € HT
Lot 7 : Electricité	SOGEC	57 202,58 € HT

Délibération 2026_90 Construction d'un parking et d'un bâtiment de services - Lot 11 Peinture - Avenant n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE l'avenant à passer avec l'entreprise Maroto pour un montant de -223,78 € HT soit une diminution de -1,04%
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cet avenant

Délibération 2026_91 Droit de préemption

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le cadastre et le P.L.U, et en avoir délibéré, à l'unanimité, ne juge pas utile d'exercer son droit de préemption sur le bien cadastré C1669 pour la cession des lots 4, 5, 6 et 7 représentant 217/1089 tantièmes

Délibération 2026_92 Location du gîte Edelweiss

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de louer le gîte Edelweiss du 6 juillet au 26 août 2026 inclus, fixe le montant du loyer à la somme de 250 € (toutes charges comprises) pour la période mentionnée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location correspondant

La Secrétaire,

Isabelle VIAL



Le Maire,

Alain EMPRIN

